

Contribution des services déconcentrés du MEEM de la région ALPC au groupe de travail GIMEL

1/ Contexte :

L'ensemble des services déconcentrés ministériels ont été appelés en 2015 à réaliser une analyse du partage de l'exercice des missions entre les services régionaux et départementaux. En région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (ALPC), cet exercice a été mené sur le champ "mer et littoral" et notamment le domaine de la connaissance, qui a été identifié comme prioritaire dans cette région. Les analyses ont été réalisées avec un objectif premier d'aider à la mise en oeuvre de la nouvelle zone de gouvernance ALPC du MEEM, d'optimiser les fonctionnements entre la DREAL, la DIRM et les DDTM, et d'améliorer les pratiques collectives.

La présente contribution retrace les conclusions majeures du groupe et les pistes d'actions identifiées, relevant d'une échelle de réflexion nationale ou interrégionale.

Ces éléments sont complétés par des réflexions complémentaires issues du réseau régional "mer et littoral" qui se met actuellement en place et dont l'un des objectifs pour 2016-2017 est d'améliorer la connaissance du littoral et de l'espace maritime, l'expertise des problématiques et la mise à disposition de cette connaissance.

En effet, l'amélioration de la connaissance est identifiée au niveau régional comme une activité préalable nécessaire à la définition d'une bonne stratégie dans les domaines de l'aménagement et des risques littoraux (dont la gestion du trait de cote), ainsi que pour la planification stratégique sur l'espace maritime. C'est un véritable outil d'aide à la décision.

2/ Problématiques identifiées :

- **Dispersion** des données et études (nombreux acteurs, nombreuses plateformes et bases/banques de données, des données diffusées et d'autres conservées en interne car répondant à un besoin ponctuel) ; manque de connaissance sur ce qui existe.

Par ailleurs, pour certaines données, l'**organisation** est **hétérogène** selon les départements, suivant l'organisation des missions exercées (gestion de crise par ex.). Peu de capitalisation des données dans ce cas.

Multitude d'échelles à laquelle les données sont disponibles (pas d'échelle unique de gestion du littoral et de l'espace maritime mais imbrication de différentes échelles en fonction des problématiques : local, bassin versant, interdépartemental, interrégional, etc.).

- **Manque** de données sur certaines thématiques (biodiversité marine, risques sanitaires, rejets industriels, etc.)

- A l'inverse des **données "pointues"** existent (ex : Litto 3D) : des réflexions sont en cours localement pour définir une acquisition et une utilisation pertinente des données au vu de leur coût important -> posture à définir en région avec les financeurs/utilisateurs.

A l'occasion d'initiatives locales et d'expertises, ces données pointues et ciblées géographiquement se multiplient -> quelle capitalisation ? Extension possible ?

- Manque d'information sur la **robustesse, la validité des données** ; de nombreuses données anciennes, non mises à jour ; des données similaires voire en doublon présentes sur plusieurs plateformes (nationales/régionales/d'organismes différents) avec des dates de valeur différentes -> besoin de coordination des données Etat/collectivités aux différentes échelles et importance des métadonnées.

- Besoin de **coordination avec la gouvernance globale de la connaissance** dans les domaines du MEEM (GEOIDE, plateformes régionales, référentiels, etc.) tout en tenant compte du besoin spécifique sur les domaines mer et littoral

-> quelle stratégie de l'Etat sur l'administration et la diffusion des données ? En fonction, des stratégies régionales doivent être mises en places, avec les partenaires (Conseil régional, Etablissements Publics, GIP, Observatoires, etc.)

- Besoin d'affirmer le **statut de référence** de certaines données "socle" sur le littoral, notamment par rapport aux risques naturels

- Quels **moyens** financiers et humains disponibles pour gérer, approfondir cette connaissance et surtout l'**animer** ? Quelles expertises existent dans les services de l'Etat et les Etablissements Publics ?

Annexe : Synthèse de l'existant en matière d'observation et de connaissance des territoires maritimes et littoraux en ALPC (Groupe de travail Mer et Littoral pour l'analyse du partage des missions)

Les connaissances, et surtout les besoins en connaissance, dans le secteur de la mer et du littoral sont en forte croissance tant dans les domaines de l'environnement, de l'économie que dans celui des risques.

Contrairement aux éléments terrestres dont la gouvernance est fortement impactée par les collectivités territoriales, le milieu marin est de la compétence Etat. Les courants, l'érosion, la biodiversité ainsi que, pour une large part, l'économie sont des phénomènes et des données qui concernent des échelles extra départementales. La gestion de stock halieutiques comme les échanges induits par la conchyliculture s'opèrent là encore à une échelle interrégionale voir communautaire et internationale.

La question se pose en conséquence de l'organisation à mettre en place, maintenir ou adapter pour disposer de cette connaissance et en assurer une bonne gestion.

Sur les données existantes, il faut tout d'abord noter une grande disparité des données. Toutefois, le rôle prépondérant des services de l'Etat a contribué à maintenir une certaine cohérence et organisation de la donnée, à l'instar par exemple des monographies maritimes. En revanche, aujourd'hui, l'émergence de nouveaux enjeux (planification, développement des aires marines protégées, des énergies renouvelables en mer...) va conduire à un foisonnement des données.

Ces connaissances peuvent être classées par niveaux, en allant du plus large vers le plus ciblé :

Niveau 1

- La connaissance du milieu mer et littoral repose sur un certain nombre de fondamentaux gérés par le SHOM. Mais leurs données sont peu accessibles du fait de leur modèle économique.
- Les données environnementales sur la faune et la flore se bancarisent au niveau de l'Agence des aires marines (réseau CARTHAM : Inventaire des habitats et programme PACOMM: Oiseaux et mammifères marins). Ces données sont facilement accessibles, bien que la donnée PACOMM soit moins précise.

<http://cartographie.aires-marines.fr/viewer/index.php>

- Pour les données littorales, à l'instar de l'atlas de la sensibilité du littoral, il convient également de noter le site du MEDDE GéoLittoral
<http://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/visualisation-des-donnees-du-site-geolittoral-a804.html>

Ce site est animé par le CETE-Normandie. Il est la vitrine d'un travail plus en profondeur avec des groupes thématiques, des suivis d'indicateurs. Géo Littoral est parfois amené à demander directement les données aux DDTM, ce qui peut induire sur certains jeux de données, des doublons entre ce qui est produit puis diffusé au niveau départemental (Mission SIG en Charente Maritime) et ce qui remonte directement vers GéoLittoral.

Les couches disponibles sur ce site sont cataloguées sur la carte dynamique suivante

http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=Visualiseur_donnees_geolittoral&service=CEREMA

- Toujours sur les données géographiques, Pégase a mis en place un observatoire du littoral http://www.pegase-poitou-charentes.fr/accueil/analyse_territoriale/observatoire_du_littoral

Les cartes dynamiques sont produites par la DDTM après une double saisie (les données doivent être déposées en dur sur le serveur Pégase). En Charente maritime, nous avons décidé d'arrêter cette pratique.

- PIGMA réalise un fort travail d'animation sur le thème du littoral. L'expérience de PIGMA sur la gestion de crise (DFCI des landes) et sur le GIP littoral place très clairement cette structure en terme de leader sur la donnée littorale. <http://www.pigma.org/groupe-de-travail-pigma-littoral>
- Le syndicat informatique dénommé SOLURIS réalise un groupe de réflexion sur le littoral et tente également de mobiliser les acteurs infra-départementaux.
- Certaines associations environnementales se mobilisent enfin pour réaliser des inventaires de terrain. Mais l'accès à ces données partielles est souvent impossible soit pour des raisons financières soit pour des raisons partiales (on ne fournit pas facilement une donnée pouvant donner crédit à un projet économique par ailleurs impactant).

L'ensemble de ces données de niveau 1 peuvent être mobilisées par les différents acteurs.

Niveau 2 :

Les politiques des collectivités territoriales en charge de la protection des populations et des documents d'urbanisme sont génératrices d'observatoires sur des grandes échelles de données servant d'indicateurs de mesure de l'efficacité de leur travail.

- Exemple : observatoire des littoraux dans le cadre des papi
- Mise en oeuvre du SRCE : Observation des territoires littoraux (Naturalisme) : La mise en oeuvre du SRCE et son volet maritime pourra conduire à une intensification de production de données le long du littoral.

Ces données peuvent néanmoins avoir une cohérence géographique assez large. La diffusion de ces données sera à minima un recensement, au mieux une mise à disposition sur internet en commun (ce qui est incité par l'Etat lorsqu'il est financeur).

Le principe de la libre diffusion sur internet de ces données restent néanmoins quelque peu aléatoire. Il faut en effet souvent rappeler ce principe et être vigilant, dans la mesure où d'une part la donnée peut être "orientée" et où d'autre part la fréquence de diffusion peut être réduite. Il est donc nécessaire de passer par une phase de capitalisation, plus pertinente. En cadrant préalablement la donnée, via un cahier des charges, et en engageant un travail partenarial en vue de mutualiser l'information, l'Etat peut être en mesure de jouer ce rôle lorsque cela s'avère nécessaire.

A titre d'exemple, retour vers le site de l'observatoire de l'île de Ré, où l'on ne trouve encore que peu d'information collectée.

<http://observatoire-littoral-cdc-iledere.fr/?q=content/cartographie>

Pour ce même niveau de connaissance, on peut également citer les données mises à disposition du public (avec parfois des accès restreints pour certaines catégories d'utilisateurs) d'une part par les

organisations professionnelles maritimes, comité régional des pêches et comité régional conchylicole, ainsi que d'autre part par des établissements publics dans les domaines de l'économie et/ou de l'environnement : grands ports maritimes, parcs naturels marins, établissement public du marais poitevin, établissements publics territoriaux de bassin (cf. Exemples ci-dessous).

<http://www.crpmem-poitoucharentes.fr/>

<http://www.larochelle.port.fr/nous-connaître/developpement-durable/>

<http://www.epmp-marais-poitevin.fr/siemp/>

Niveau 3

- Au gré des études d'impact, études de dangers issues des instructions réglementaires (loi sur l'eau, domanialité publique maritime...) des données sont recueillies, stockées et analysées pour un usage spécifique et très souvent unique. Il ne s'agit pas seulement de la reprise de données de niveau 1, mais également d'états des lieux, d'inventaires de terrain (avifaune, faune benthique, espèces protégées, recensement d'usages...) et de suivis mis en oeuvre, par exemple pour des comités de suivi de site. Ces données restent parfois pour le seul usage du "lecteur instructeur". Le recensement de ces études constituerait une avancée significative vers une bancarisation de la connaissance disponible. A cette fin, notamment, un outil de géolocalisation des études réalisées pourrait s'envisager à l'échelle pertinente, à l'instar de ce qui a été réalisé par le syndicat mixte de l'Adour avec une recherche par thème et par géographie. L'accès généralisé à cette base documentaire serait de nature à enrichir le travail de chacun, permettre un partage des connaissances entre instructeurs, étayer la position des services de l'Etat quant à l'appréciation qualitative des productions des bureaux d'études, éviter des demandes redondantes dans l'instruction de certains dossiers, et pourrait en outre constituer une aide pour certains porteurs de projets modestes qui n'ont pas nécessairement la capacité de s'adjoindre les services de bureaux d'études très onéreux.

Pégase a entrepris également de réaliser au travers de l'atelier observatoire du littoral une telle organisation; ce point n'est toutefois pas encore très avancé.

A noter par ailleurs que ces études réalisées à une petite échelle nécessitent dans la plupart des cas des financements des porteurs de projet. Les services départementaux sont proches des collectivités et peuvent être à ce titre un relai efficace pour recueillir et animer ce genre de politique.

- L'exploitation, c'est à dire la mise en forme et la synthèse de ces données issues des instructions mais également des différentes politiques métier, serait une seconde source d'information. Elle est souvent délaissée par manque de temps et de moyens.
- Ces travaux des porteurs de projets peuvent également conduire à des mesures compensatoires très variables et très dispersées sur le territoire. Le suivi dans le temps de ces mesures compensatoires paraît à ce jour peu réalisé. Ce suivi constitue un fort potentiel de données environnementales et nécessite un investissement de terrain très important.

La Donnée géographique est quant à elle largement visée par la Directive Inspire. Dans le domaine de la Mer et du Littoral, l'ensemble des données sont concernées par l'obligation de mise à disposition des données à caractère environnemental.

Les outils mobilisables obéissent à deux structures:

- Une structure pyramidale avec concentration de la donnée sur un serveur central. Cette

méthode est plus opérationnelle mais nécessite une très forte implication de la hiérarchie, car elle impose des règles dans la structure de la donnée.

- Une structure en nid d'abeille. Les données sont mises en commun par des systèmes de flux internet avec des groupes de travail et des échanges. Cette méthode, plus souple, permet cependant une moins bonne visualisation donc une moins bonne diffusion de la donnée.

Dans les deux cas, il y a nécessité d'une forte animation.

Eléments de conclusion :

La maîtrise de la connaissance à l'échelle de la grande région ALPC constitue donc un enjeu très fort compte tenu de l'importance des sujets à traiter pour la façade littorale : suivi des activités halieutiques, aménagement des espaces littoraux, gestion des risques naturels (planification – ouvrages de protection – gestion de crise notamment au travers de la fonction RDI), qualité des eaux littorales et marines, préservation de la biodiversité. Cette maîtrise regroupe plusieurs aspects :

- . connaissance de l'existant,
- . validation de la donnée et entretien de cette dernière,
- . mise à disposition et partage de ces données en fonction des besoins (instruction de projets / démarches de planification).

Cette maîtrise repose sur une clarification des rôles entre directions régionales et départementales, qui doit tenir compte de la pertinence de l'échelle à retenir pour traiter le sujet, mais également des services existants et des compétences détenues dans ces derniers, et enfin de la localisation de certains enjeux (ex. Conchyliculture).